|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** |  | **EP** |
|  |  | **UNEP**/EA.2/7 |
|  | **Assemblée des Nations Unies pour l’environnement du Programme des Nations Unies pour l’environnement** | Distr. générale 25 février 2016  Français Original : anglais |

Assemblée des Nations Unies pour l’environnement   
du Programme des Nations Unies pour l’environnement

Deuxième session

Nairobi, 23-27 mai 2016

Point 4 f) de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

Questions relatives à la politique et à la gouvernance internationales en matière d’environnement : adaptation reposant sur les écosystèmes

Résolution 1/8 : Adaptation reposant sur les écosystèmes

Rapport du Directeur exécutif

|  |
| --- |
| *Résumé*  Dans sa résolution 1/8 relative à l’adaptation reposant sur les écosystèmes, l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement a prié le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) :   * D’aider les pays en développement à élaborer et mettre en œuvre des programmes et activités d’adaptation reposant sur les écosystèmes au sein des communautés et aux niveaux national et régional, en partenariat avec les gouvernements et autres parties prenantes compétentes (par. 1) * De poursuivre sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d’autres partenaires compétents en vue d’intégrer les écosystèmes, en tant qu’élément crucial, aux plans nationaux d’adaptation, conformément aux directives de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en tenant également compte des directives élaborées au titre de la Convention sur la diversité biologique (par. 5) * De lui faire rapport sur l’application de la résolution à sa deuxième session (par. 7)   La suite donnée aux paragraphes 1 et 5 de la résolution 1/8 est décrite dans la section I du présent rapport. |
| Dans sa résolution, l’Assemblée pour l’environnement engageait ou invitait en outre  les pays à :   * Inclure dans leurs politiques nationales l’adaptation reposant sur les écosystèmes et l’adaptation à base communautaire, selon leurs situations et priorités nationales (par. 2); * Prendre en compte, dans la mise en œuvre de mesures d’adaptation reposant sur les écosystèmes et d’adaptation communautaire, les systèmes de connaissances et pratiques traditionnels, locaux et autochtones (par. 3) * Prendre en considération les écosystèmes dans leurs plans de développement, y compris dans leurs politiques et plans d’adaptation (par. 4)   L’Assemblée demandait aux pays en mesure de le faire d’appuyer les programmes et politiques d’adaptation tenant compte des écosystèmes (par. 6).  La suite donnée aux paragraphes 2, 3, 4 et 6 de la résolution 1/8 est décrite à la section II.  La section III décrit les enseignements tirés et la voie à suivre à la lumière de l’application de la résolution 1/8. |

I. Mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l’environnement avec ses partenaires

A. Mise en œuvre de l’adaptation reposant sur les écosystèmes

1. L’adaptation reposant sur les écosystèmes est définie comme la gestion, la protection, la restauration ou la transformation durable de la biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre d’une stratégie globale d’adaptation destinée à aider les populations à s’adapter aux changements climatiques. Le programme phare du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) en matière d’adaptation reposant sur les écosystèmes s’inscrit dans le cadre du sous-programme sur les changements climatiques et, partant, est rattaché à la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2010-2014. La résolution 1/8 a donné plus d’élan et plus de visibilité aux initiatives et activités menées par le PNUE dans le domaine.
2. Depuis le mois de juin 2014, le PNUE a appuyé la mise en œuvre de l’adaptation reposant sur les écosystèmes dans de nombreux pays en développement, à différentes échelles et dans divers écosystèmes, dont des montagnes, des bassins fluviaux, des zones arides, des zones urbaines et des zones côtières. Le PNUE a apporté son appui à 47 pays en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les projets contribuent notamment à l’élaboration des politiques générales, à la capacité de mettre en œuvre l’adaptation reposant sur les écosystèmes et à la création de synergies avec les travaux sur l’adaptation entrepris au niveau local et la réduction des risques de catastrophe. Les travaux ont été menés en collaboration avec divers autres organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales. L’essentiel des travaux d’adaptation reposant sur les écosystèmes menés dans les pays l’ont été avec l’appui des équipes de pays des Nations Unies, dans le contexte de l’initiative « Unis dans l’action ». Toute une série d’outils ont été mis au point, qui doivent notamment aider à prendre des décisions et à évaluer les conséquences en termes de vulnérabilité. Les conclusions de ces travaux ont été diffusées par différentes voies, dont des publications, des réunions et des sites Web. Des contributions ont été faites au débat global sur l’avenir de l’adaptation reposant sur les écosystèmes. La section II propose des exemples de l’appui fourni aux pays par le PNUE.
3. En partenariat avec les Gouvernements chinois, mauritanien, népalais et seychellois, le PNUE a créé une plateforme de collaboration Sud-Sud pour promouvoir le renforcement des capacités ainsi que le savoir et la technologie présentant un intérêt pour l’adaptation reposant sur les écosystèmes, aux fins d’accroître et de promouvoir la résilience face aux changements climatiques.
4. Le PNUE aide des pays en Afrique, en Asie et en Amérique latine à mettre en œuvre l’adaptation reposant sur les écosystèmes dans des écosystèmes de montagne. Avec l’appui du Ministère fédéral allemand de l’Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité nucléaire, et en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l’Union internationale pour la conservation de la nature, le PNUE s’efforce de mettre en œuvre l’adaptation reposant sur les écosystèmes aux niveaux local et national dans les régions montagneuses du Népal, de l’Ouganda et du Pérou. En collaboration avec les autorités nationales et provinciales et les partenaires locaux en Afghanistan, le PNUE a appliqué une méthode reposant sur les écosystèmes axée sur le paysage pour accroître la résilience des moyens de subsistance face aux risques liés au climat dans les zones de montagne. L’Atlas des montagnes d’Afrique, lancé à l’occasion de la quinzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l’environnement, qui s’est tenue en Égypte en 2015, fournit aux décideurs et aux professionnels du secteur des informations sur l’état des écosystèmes de montagne en Afrique.
5. Dans le cadre des activités qu’il mène pour accroître la résilience des populations côtières face aux changements climatiques, le PNUE s’efforce de renforcer la capacité de ces populations d’évaluer les conséquences en termes de vulnérabilité et d’améliorer la planification et la prise de décisions concernant l’adaptation reposant sur les écosystèmes. Les travaux menés par le PNUE à la Grenade et aux Seychelles sont appuyés par la Commission européenne. Le PNUE appuie également les mesures d’adaptation reposant sur les écosystèmes dans les zones côtières du Cambodge, de Djibouti, des Fidji, d’Haïti et de la République-Unie de Tanzanie. Ces travaux sont réalisés en partenariat avec les autorités nationales, l’Organisation des Nations Unies pour les établissements humains, l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, le PNUD et des organisations non gouvernementales. Une méthode d’évaluation des risques côtiers a été appliquée en Haïti pour mettre en évidence le rôle des habitats marins côtiers dans la réduction de l’exposition aux risques dans les zones côtières.
6. Le PNUE appuie les Comores, la République dominicaine et le Rwanda dans les efforts qu’ils déploient pour utiliser l’adaptation reposant sur les écosystèmes en vue de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques dans les bassins versants. Des outils de gestion des crues et de la sécheresse sont mis à l’essai dans les estuaires de la Volta, du lac Victoria et de la Chao Phraya.
7. Le PNUE encourage la sécurité alimentaire à Madagascar et au Pérou en promouvant l’utilisation d’un riz local résistant aux changements climatiques à Madagascar et de cultivars de *Chenopodium quinoa Willd* au Pérou. Dans le bassin du Zambèze, que partagent le Malawi, le Mozambique et la Zambie, le PNUE facilite l’adoption de solutions reposant sur les écosystèmes pour répondre aux risques transfrontières provoqués par les changements climatiques, en particulier l’insécurité alimentaire.
8. Le PNUE a mis sur pied l’Assemblée sur l’adaptation écosystémique au service de la sécurité alimentaire, premier cadre stratégique et plateforme de mise en œuvre panafricain qui rassemble les principaux acteurs et parties prenantes de la chaîne de valeur de l’agriculture axée sur l’adaptation écosystémique. L’Assemblée a pour objectif de promouvoir les partenariats propres à combler les lacunes en matière de financement, de commercialisation, de transfert de technologie et de techniques, tout en optimisant globalement l’intégralité de la chaîne de valeur. L’Assemblée a été créée à l’issue de la deuxième Conférence de l’adaptation écosystémique au service de la sécurité alimentaire en Afrique, organisée par le PNUE en juillet 2015.
9. Le PNUE conçoit actuellement une gamme de travaux sur l’adaptation reposant sur les écosystèmes en milieu urbain. À ce jour, l’essentiel des activités d’adaptation écosystémique ont été mises en œuvre en milieu rural. Il n’en reste pas moins que les mesures d’adaptation appliquées tant en milieu urbain que périurbain peuvent accroître la capacité de résistance des populations urbaines. Agissant en liaison et en collaboration avec les gouvernements et les partenaires concernés, le PNUE élabore actuellement des propositions en faveur de l’adaptation écosystémique dans les zones urbaines du Bhoutan, du Cambodge, d’El Salvador, de la Jamaïque, du Mexique, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao. L’objectif des activités d’adaptation écosystémique en milieu urbain est de réduire la vulnérabilité des populations vivant dans les villes aux effets des changements climatiques, en intégrant cette démarche dans la planification urbaine à moyen et à long termes.
10. Le PNUE collabore également avec les États membres et d’autres partenaires en vue de promouvoir la prise en compte de l’adaptation reposant sur les écosystèmes et de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies, plans et programmes relatifs à la diversité biologique aux niveaux mondial et national. À sa douzième réunion tenue en octobre 2014, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté la décision XII/20 afin de relier la diversité biologique, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, promouvant expressément les approches écosystémiques dans le cadre des mesures liées aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe. À sa douzième réunion, la Convention relative aux zones humides d’importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d’eau (Convention de Ramsar) a adopté la résolution XII/13, dans laquelle elle préconisait de tenir compte des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe dans la gestion des zones humides. Le PNUE a apporté son appui aux États membres ainsi qu’aux secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar par des apports techniques et l’échange de bonnes pratiques. Les deux décisions auront une incidence directe, à l’échelle nationale, sur l’intégration de la préservation de la diversité biologique, des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe dans la planification et la programmation du développement.

B. Outils, directives et publications

1. Dans le cadre des travaux qu’il a menés dans le domaine de l’adaptation reposant sur les écosystèmes depuis juin 2014, le PNUE a produit un certain nombre de publications, de directives et d’outils. Parmi les principaux produits figurent :
   1. *Microfinance for Ecosystem-Based Adaptation – Options, Costs and Benefits* (juillet 2014);
   2. *A Strategic Framework to Ecologically Respond to ENSO[[2]](#footnote-2) in the Greater Horn of Africa* (décembre 2014);
   3. *Andean Agriculture in the Face of Climate Change* (décembre 2014);
   4. *Mainstreaming Ecosystem-Based Adaptation into Policy and Financing Frameworks* (mars 2015) - manuel de formation commandé par le Gouvernement ougandais;
   5. *Manual for Implementing Ecosystem-Based Adaptation in the Mount Elgon Ecosystem of Uganda* (mars 2015);
   6. *Guidance on Integrating Ecosystem Considerations into Climate Change Vulnerability and Impact Assessment to Inform Ecosystem-Based Adaptation* (avril 2015);
   7. *Towards a Comprehensive Strategic Framework to Upscale and Outscale Ecosystem‑Based-Adaptation-Driven Agriculture in Africa* (2015);
   8. *Introduction to Ecosystem-Based Adaptation: A Nature-Based Response to Climate Change* (octobre 2015);
   9. *Making the Case for Ecosystem-Based Adaptation: The Global Mountain   
      Ecosystem-Based Adaptation Programme in Nepal, Peru and Uganda* (décembre 2015);
   10. Introduction to options for ecosystem-based adaptation in coastal environments - a guide for environmental managers and planners*: Assessing Climate Change Readiness in Seychelles: Implications for Ecosystem-Based Adaptation Mainstreaming and Marine Spatial Planning* (décembre 2015).
2. Les produits énumérés ci-dessus ont été diffusés par diverses voies et plateformes. Différents partenaires ont demandé à y avoir accès, en particulier les outils et directives qui ont été utilisés dans les activités de formation et de renforcement des capacités. Les gouvernements ont également fait des observations sur les rapports diffusés par le PNUE relatifs à l’adaptation reposant sur les écosystèmes.

C. Diffusion et sensibilisation

1. Le PNUE a fourni un appui et participé à la neuvième Conférence internationale sur l’adaptation à l’échelle locale, qui s’est tenue à Nairobi en avril 2015 et a réuni plus de 400 participants issus de plus de 90 pays. Avant la conférence, 35 participants se sont rendus dans la forêt Mau, au Kenya, où le PNUE mène des projets dans les domaines de l’adaptation reposant sur les écosystèmes et de l’adaptation à l’échelle locale, afin d’apprendre des populations locales. Au cours de la conférence, le PNUE a dirigé une session sur l’évaluation de l’efficacité de l’adaptation reposant sur les écosystèmes.
2. En Amérique latine, le Portail régional du PNUE pour le transfert de technologie et la lutte contre les changements climatiques (REGATTA) a créé un réseau de praticiens en ligne consacré à l’adaptation reposant sur les écosystèmes (http://www.cambioclimatico-regatta.org/index.php/en/), dont les membres ont fourni des renseignements permettant de mieux comprendre le lien entre les écosystèmes et les méthodes d’adaptation à l’échelle locale.
3. Dans la région de l’Asie et du Pacifique, le Réseau du PNUE pour l’adaptation en Asie et dans le Pacifique a organisé un atelier dans le cadre du projet « L’adaptation reposant sur les écosystèmes par la coopération Sud-Sud », financé par le Fonds pour l’environnement mondial (FEM), afin d’appuyer les pays d’Afrique, d’Asie et du Pacifique à tenir compte systématiquement de l’adaptation écosystémique dans les processus de planification et de financement. L’atelier s’est tenu à Kuala Lumpur du 30 septembre au 3 octobre 2014.
4. Par l’intermédiaire de son programme pour l’adaptation écosystémique au service de la sécurité alimentaire en Afrique, le PNUE a organisé une deuxième conférence sur la sécurité alimentaire (voir *supra*, par. 8) pour promouvoir les démarches écosystémiques concernant la production alimentaire, le stockage et la conservation des aliments et autres processus à valeur ajoutée afin d’améliorer la sécurité alimentaire, relier les agriculteurs aux marchés et créer des emplois verts le long de la chaîne de valeur agricole. C’est ainsi que la Commission de l’Union africaine a déterminé que l’agriculture axée sur l’adaptation écosystémique était un mécanisme prioritaire pour renforcer la sécurité alimentaire et concrétiser la vision pour 2025 du Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine.
5. En collaboration avec le Partenariat pour l’environnement et la réduction des risques de catastrophe et le réseau des Centres pour les ressources naturelles et le développement (consortium mondial regroupant 15 universités), le PNUE a organisé un atelier international scientifique et politique intitulé « Réduction des risques de catastrophe fondée sur le respect des écosystèmes et l’adaptation aux changements climatiques : orienter les politiques de développement au XXIe siècle », qui s’est tenu du 16 au 18 juin 2014 à Bogor (Indonésie). Plus de 70 chercheurs, décideurs et professionnels du secteur se sont réunis pour débattre de la manière dont une démarche intégrée et écosystémique concernant l’adaptation et la réduction des risques de catastrophe pourrait orienter les politiques et la pratique en matière de développement durable. Le Partenariat établit actuellement, en se fondant sur les exposés présentés lors de l’atelier, une deuxième compilation des connaissances, pratiques et enseignements tirés, qui sera publiée au début de l’année 2016.
6. En collaboration avec la Convention sur la diversité biologique, le PNUE a organisé un atelier technique axé sur la sensibilisation, intitulé « Solutions écosystémiques pour l’adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe », qui s’est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 28 septembre au 2 octobre 2015. L’atelier réunissait des professionnels du secteur, des décideurs et des donateurs, qui ont examiné des questions afférentes à l’adaptation reposant sur les écosystèmes et en particulier la réduction des risques de catastrophe.
7. En outre, le PNUE a organisé ou organisera les manifestations suivantes concernant l’adaptation reposant sur les écosystèmes :
   1. L’adaptation reposant sur les écosystèmes : contribuer au Programme de développement pour l’après-2015 (Pyeongchang (République de Corée), 9 octobre 2014);
   2. Colloque international sur la gestion des écosystèmes marins tropicaux (Bohol (Philippines), 25-28 février 2016), (mise en commun des données d’expérience pratique entre planificateurs nationaux et professionnels du secteur sur l’aménagement de l’espace maritime pour l’adaptation reposant sur les écosystèmes côtiers), organisé conjointement avec l’Initiative internationale pour les récifs coralliens;
   3. Réunion internationale du Réseau de professionnels de l’adaptation reposant sur les écosystèmes (Lima, 26-27 février 2015);
   4. Troisième atelier technique mondial consacré à l’apprentissage de l’adaptation reposant sur les écosystèmes pour le programme mondial d’adaptation reposant sur les écosystèmes de montagne (Lunahuana, Cañete (Pérou), 25-30 mai 2015);
   5. Ateliers régionaux visant à aider les petits États insulaires en développement à tenir compte de l’adaptation reposant sur les écosystèmes côtiers dans les politiques et la planification nationales (Grenade, 23-26 février 2016 et Seychelles, 8-10 mars 2016).
8. Par l’intermédiaire de son Partenariat mondial des universités pour l’environnement et la viabilité et en collaboration avec l’Université de sciences appliquées de Cologne (Allemagne), le PNUE a lancé un cours en ligne ouvert à tous intitulé « Catastrophes et écosystèmes : la résilience face aux changements climatiques ». Ce cours est le premier du genre et résulte de la longue collaboration entre le PNUE et le réseau des Centres pour les ressources naturelles et le développement, consortium de 11 universités du monde entier coordonné par l’Université de sciences appliquées de Cologne.
9. Grâce à ces initiatives de sensibilisation, diverses parties prenantes, y compris des gouvernements, ont fait savoir au PNUE qu’ils souhaitaient non seulement collaborer aux questions d’adaptation écosystémique, mais également tenir compte systématiquement de l’adaptation reposant sur les écosystèmes dans les initiatives de politique générale. En outre, les nouveaux partenariats conclus dans le cadre de ces manifestations ont contribué à accroître la visibilité et l’intérêt des travaux sur l’adaptation écosystémique.

D. Appui aux pays recherchant des fonds destinés à financer la lutte contre les changements climatiques

1. Le PNUE continue d’apporter un appui aux pays en développement dans les efforts qu’ils déploient pour obtenir auprès de diverses institutions internationales de financement des fonds destinés à l’adaptation reposant sur les écosystèmes. Vingt et un pays ont obtenu un financement auprès du FEM pour l’intégration de l’adaptation écosystémique dans les processus nationaux de planification de l’adaptation. Dans le cadre du Programme d’appui mondial aux plans nationaux d’adaptation du PNUE et du PNUD, le Bhoutan, le Cambodge, le Myanmar et la République démocratique populaire lao ont reçu un financement du FEM pour la mise en œuvre d’un projet régional intitulé « Accroître la résilience des systèmes urbains face aux changements climatiques par l’adaptation reposant sur les écosystèmes dans la région de l’Asie et du Pacifique ».
2. Grâce au financement obtenu du Fonds pour l’adaptation par l’intermédiaire du PNUE, le Cambodge applique une démarche écosystémique concernant les forêts et les services que celles-ci fournissent aux populations locales cherchant à accroître la résilience aux changements climatiques. Le PNUE veut encourager le microfinancement pour l’adaptation reposant sur les écosystèmes en Colombie et au Pérou. Il étudie également la possibilité d’un financement pour l’adaptation reposant sur les écosystèmes qui émanerait du Fonds vert pour le climat.

II. Bilan de l’adaptation reposant sur les écosystèmes dans les pays

1. Après l’adoption de la résolution 1/8, une enquête a été réalisée auprès des États membres par l’intermédiaire du Comité des représentants permanents pour déterminer la mesure dans laquelle l’adaptation reposant sur les écosystèmes était mise en œuvre au niveau des pays. Au total, 67 pays ont participé à l’enquête. Le taux de réponse était le plus élevé en Afrique, suivie de l’Asie, puis de l’Europe et enfin de l’Asie de l’Ouest. En tout, 27 % des réponses provenaient de petits États insulaires en développement. Les 47 pays ayant indiqué qu’ils menaient une politique d’adaptation reposant sur les écosystèmes au niveau national ont précisé que l’essentiel de leurs activités dans ce domaine étaient menées en milieu rural, le reste étant mené en milieu urbain. S’agissant des données et outils relatifs à l’adaptation reposant sur les écosystèmes, 53 pays utilisaient les données et outils disponibles, tandis que les autres utilisaient un mélange de données liées au climat et à la biodiversité et de plans de gestion des ressources naturelles et avaient procédé à une évaluation des conséquences en termes de vulnérabilité. Au moins 46 pays ont indiqué avoir utilisé des outils de modélisation ou d’aide à la prise de décisions dans le cadre de leurs travaux d’adaptation écosystémique. Par ailleurs, 51 pays avaient mis en place des politiques, des plans et des stratégies directement ou indirectement liés à l’adaptation écosystémique, tandis que 16 pays ne l’avaient pas fait. L’essentiel des activités d’adaptation écosystémique dans les pays étaient menées au sein d’écosystèmes terrestres (40 pays), le reste étant mené dans les écosystèmes terrestres ou aquatiques. Le PNUE a entrepris de nouveaux travaux analytiques pour promouvoir une meilleure compréhension des liens entre l’adaptation reposant sur les écosystèmes et d’autres solutions possibles en matière d’adaptation, ainsi que du besoin de garantir que toutes les mesures d’adaptation tiennent compte des écosystèmes.
2. Plusieurs initiatives menées au niveau des pays ont, par l’intermédiaire de l’adaptation reposant sur les écosystèmes, directement ou indirectement entraîné des changements dans les politiques générales arrêtées au niveau national. Au Pérou, le programme du PNUE pour l’adaptation reposant sur les écosystèmes de montagne (Mountain Project), en collaboration avec le projet du PNUD intitulé Biodiversity Finance Initiative, a joué un rôle dans la décision du Gouvernement d’inclure dans les « Orientations stratégiques pour l’investissement public dans la diversité biologique et les écosystèmes » des éléments issus tant de l’adaptation reposant sur les écosystèmes que de la diversité biologique. En octobre 2015, le Bureau exécutif du Président des États-Unis a publié un mémorandum demandant que les services écosystémiques soient pris en compte dans la prise de décisions au niveau fédéral. Ce mémorandum constate que la nature fournit des contributions essentielles au bien-être économique et social, y compris en matière de résistance aux chocs climatiques. Les travaux d’adaptation reposant sur les écosystèmes entrepris par le PNUE ont contribué à la décision du Gouvernement brésilien d’intégrer l’adaptation reposant sur les écosystèmes à son processus national de planification de l’adaptation. Les Îles Salomon, les Fidji et le Vanuatu sont prêts à collaborer avec le secrétariat du Programme régional pour l’environnement du Pacifique sur une nouvelle initiative, démarrée en novembre 2015 et intitulée « Adaptation écosystémique aux changements climatiques dans le Pacifique », dans le but d’utiliser l’adaptation reposant sur les écosystèmes pour accroître la résilience des zones urbaines face aux changements climatiques dans ces petits États insulaires en développement.

III. Enseignements tirés et voie à suivre

1. L’adaptation reposant sur les écosystèmes est désormais largement reconnue comme une approche importante pour l’adaptation aux changements climatiques, en raison de son utilité s’agissant aussi bien de satisfaire les besoins immédiats que de créer des filets de sécurité et de la résilience pour l’avenir. Initialement mise au point dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, elle est ensuite devenue l’un des trois programmes phares adoptés par le PNUE en matière de climat, a été acceptée dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques et approuvée par des organisations multinationales et des organisations pour la protection et la préservation de l’environnement, ainsi que par d’autres organismes du système des Nations Unies comme le PNUD. Le FEM et le Fonds pour l’adaptation sont conscients de l’importance de l’adaptation reposant sur les écosystèmes et appuient les projets qui placent cette approche au cœur de leur démarche. En tout, 67 États membres ont fait part au PNUE de leurs activités en matière d’adaptation écosystémique, et un nombre croissant de pays ont également indiqué que l’adaptation reposant sur les écosystèmes était la méthode d’adaptation privilégiée dans le cadre de leurs contributions prévues déterminées au niveau national, leurs plans nationaux d’adaptation et leurs plans d’action nationaux pour l’adaptation au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques.
2. Il ressort des travaux entrepris en matière d’adaptation reposant sur les écosystèmes dans de nombreux pays que, alors que le climat évolue, l’adaptation écosystémique est d’une importance essentielle pour la réalisation des objectifs de développement durable et des buts du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Les travaux menés à ce jour montrent que l’adaptation écosystémique peut offrir des solutions résistantes aux changements climatiques, durables et fondées sur la nature, qui répondent à bon nombre des défis que les objectifs cherchent à relever. C’est ainsi, par exemple, que l’adaptation reposant sur les écosystèmes est étroitement liée à l’objectif 2–, qui vise à éliminer la faim, en ce que celui-ci s’intéresse à la diversité biologique des semences sauvages et des races d’élevage qui s’adaptent plus facilement à l’évolution du climat. Elle est également étroitement liée à l’objectif 11, qui vise à faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables, en ce qu’il s’intéresse aux bassins versants protégés qui fournissent un approvisionnement en eau régulier aux zones urbaines et aux villes situées en aval. S’agissant de l’objectif 13, qui porte sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, la conservation et la restauration d’écosystèmes essentiels ont joué un rôle majeur dans la réduction des risques de catastrophe pour les populations locales, en particulier dans les zones dont on sait qu’elles seront touchées par les changements climatiques, comme les zones côtières et les régions montagneuses. Enfin, l’adaptation reposant sur les écosystèmes joue un rôle central dans l’objectif 14, qui porte sur la conservation et l’exploitation durable de la vie aquatique, et dans l’objectif 15, sur l’exploitation durable de la vie terrestre–, attendu que la plupart des activités d’adaptation écosystémique menées à ce jour ont déjà fait la preuve que la gestion et la transformation des écosystèmes peuvent contribuer à la conservation et à l’exploitation durable des écosystèmes marins et terrestres, ainsi qu’à leur diversité biologique.
3. C’est l’occasion pour davantage de pays de mettre en œuvre des mesures d’adaptation reposant sur les écosystèmes, et l’occasion aussi d’étendre la mise en œuvre des mesures d’adaptation reposant sur les écosystèmes au-delà des activités sur site, caractéristique de nombreux projets menés à ce jour. L’adaptation écosystémique doit être appliquée à des écosystèmes multiples, et dans de nouveaux sites, tels les zones urbaines. Surtout, l’occasion se présente maintenant d’intégrer l’adaptation reposant sur les écosystèmes aux stratégies d’adaptation globales par l’intermédiaire du processus national de planification de l’adaptation.
4. L’adaptation reposant sur les écosystèmes est la plus efficace lorsqu’elle est intégrée dans une approche globale de l’adaptation, qui comporte un juste équilibre des mesures. Cela peut vouloir dire intégrer l’adaptation reposant sur les écosystèmes à des approches à l’échelle locale et traiter les aspects de gouvernance et d’équité de l’adaptation. Surtout, l’adaptation reposant sur les écosystèmes doit souvent être associée à des méthodes d’ingénierie ou des approches technologiques dans le cadre de mesures « gris-vert » ou « hybrides ».
5. Le PNUE mettra à profit les enseignements tirés de son expérience pour étayer ses futurs travaux. L’adaptation reposant sur les écosystèmes restera un élément clef de la prochaine stratégie à moyen terme du PNUE et de son programme de travail. Le PNUE s’efforcera de diffuser ses connaissances sur l’adaptation reposant sur les écosystèmes, qui est un élément essentiel des stratégies globales d’adaptation, et d’aider les pays dans leurs démarches pour intégrer l’adaptation reposant sur les écosystèmes dans leurs politiques et plans d’adaptation de manière à favoriser un développement résilient face aux changements climatiques.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* UNEP/EA.2/1. [↑](#footnote-ref-1)
2. El Niño Southern Oscillation (El Niño-Oscillation australe). [↑](#footnote-ref-2)